

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1219**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) Lyon pour l'animation de la FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

**Absents excusés** : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1219**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) Lyon pour l'animation de la FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), à l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et à l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

Identifiée comme une filière stratégique par la Métropole, la filière alimentation est au cœur d'enjeux transversaux (justice sociale, santé, développement économique territorial, environnement, aménagement, etc.) concourant à la transition économique, environnementale et sociale du territoire. Ce secteur, ancré dans la culture locale et l'histoire académique, scientifique et entrepreneuriale du territoire, présente une masse critique d'acteurs et un fort potentiel de résilience et de développement.

La feuille de route métropolitaine en matière d'alimentation s'articule autour des 2 piliers du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) que sont la résilience et la justice alimentaire. Le déploiement de cette stratégie auprès des acteurs économiques de la filière s'appuie notamment sur le développement d'une innovation responsable et d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE) autour de l'alimentation durable au travers d'un ou plusieurs lieux totems.

Depuis sa structuration, en 2017, la FoodTech Lyon AURA vise à soutenir, sur son territoire, l'ensemble des initiatives entrepreneuriales innovantes du champ à l'assiette. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production agricole jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution.

Le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes est un réseau d'entreprises et d'experts qui vise à favoriser l'émergence d'initiatives ou d'innovations d'acteurs du bio, apporter des ressources à leurs membres (plus de 300) et promouvoir les produits bio cultivés dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ARDAB est l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire.

La FoodTech Lyon AURA, le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARDAB sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes annuels d'actions, qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles de la Métropole, en matière d'action et de transition économiques ainsi que dans les orientations politiques en matière d'agriculture et d'alimentation :

- structurer et animer un réseau thématique dans le domaine de l'alimentation, du champ à la fourchette, en lien avec les entreprises, les acteurs académiques, la recherche et les structures d'accompagnement,
- promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation durable, autour des sujets d'alimentation saine, responsable et de proximité et créer des filières résilientes, en lien avec la stratégie alimentaire de la Métropole.

C'est la raison pour laquelle, la Métropole souhaite soutenir ces 3 structures pour l'année 2022.

La présente délibération vise l'aval de la production alimentaire, à savoir la production et la distribution. Elle est complétée par une délibération visant l'amont de la filière et portée par la délégation transition environnementale et énergétique. Cette délibération prévoit également le versement d'une subvention à l'ARDAB.

## II - Propositions de financement pour l'année 2022

### 1° - L'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes et l'ARDAB

L'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, créé en 2017, travaille à introduire des produits bio locaux dans l'assiette des grands lyonnais, *via* différents circuits de distribution et en particulier la restauration commerciale. Pour cela, il accompagne, en partenariat avec l'ARDAB, des opérateurs de l'aval (restauration commerciale et les industries agro-alimentaires (IAA) vers des pratiques éco-responsables (approvisionnement bio et local, réduction des déchets et des emballages, etc.).

#### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0438 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 387 € au profit de l'association le Cluster Bio et de l'ARDAB.

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, la subvention métropolitaine a notamment permis au Cluster Bio et à l'ARDAB :

- d'accompagner 21 restaurateurs, traiteurs ou porteurs de projets, ainsi que 7 industries agro-alimentaires et 2 distributeurs,
- de développer et mettre à jour des outils de veille et de communication : lettres d'information, annuaire des fournisseurs bio, supports d'accompagnement des restaurateurs dans la transition en bio local, etc.,
- d'organiser des événements, notamment la troisième édition des "Rendez-vous de la cuisine éco-responsable" : 180 personnes à la Cité internationale de la gastronomie et un *webinaire* sur les déchets d'emballages dans le contexte sanitaire de la Covid-19.

#### b) - *Programme d'actions pour 2022 et plan de financement prévisionnel*

Pour 2022, il est proposé de renouveler la convention de partenariat tripartite entre la Métropole, l'association le Cluster Bio et l'ARDAB, afin de poursuivre les actions initiées depuis 2018 et initier de nouvelles actions répondant aux besoins actuels de la filière :

- développer le bio/local dans la restauration commerciale grâce à un accompagnement individuel des restaurateurs, des formations sous forme de *webinaires* thématiques (réglementation AB, labels, consigne) et la publication de lettres d'information et d'articles sur *le blog* du Cluster Bio,
- structurer et faire connaître l'offre de fournisseurs bio locaux *via* l'organisation d'un événement amont/aval pour les mettre en relation avec les différents circuits de distribution (restauration commerciale, restauration collective, magasin bio), la contribution à la mise en valeur de la restauration bio et durable au SIRHA 2023 et la mise à jour de l'annuaire en ligne,
- promouvoir la restauration commerciale bio et locale auprès du grand public,
- renforcer l'accompagnement des industries agro-alimentaires et des distributeurs du territoire sur leur approvisionnement bio et local.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 300 €, répartis de la façon suivante :

- 30 100 € pour l'association le Cluster Bio,
- 10 200 € pour l'ARDAB.

Le budget prévisionnel du projet pour l'année 2022 est le suivant :

Actions - Projets 2022	ARDAB	Cluster Bio	Total
développer le bio en restauration commerciale et la certification bio	2 500 €	8 000 €	10 500 €
structurer et faire connaître l'offre de fournisseurs bio locaux	7 750 €	27 500 €	35 250 €
promouvoir la restauration bio aux consommateurs	1 000 €	2 250 €	3 250 €
accompagner les transformateurs et les distributeurs pour développer des filières bio locales	0 €	3 250 €	3 250 €
coordination, pilotage	1 500 €	2 000 €	3 500 €
<b>Total</b>	<b>12 750 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>55 750 €</b>
autofinancement	2 550 €	12 900 €	15 450 €
subvention	10 200 €	30 100 €	40 300 €

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, d'une part d'un montant de 30 100 € au profit de l'association le Cluster Bio et, d'autre part, d'un montant de 10 200 € au profit de l'ARDAB pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022.

## 2° - Foodtech Lyon AURA

Sans personnalité morale, la Foodtech Lyon AURA est une initiative territoriale coordonnée par l'ISARA Lyon. Elle réunit au sein, d'un bureau opérationnel, des entreprises, pôles de compétitivité et *clusters*, animateurs de filières, centres de compétences, incubateurs/accélérateurs et des financeurs publics. La Foodtech Lyon AURA s'emploie à rendre l'innovation utile à l'alimentation de demain et s'appuie sur 3 piliers majeurs pour une alimentation plus durable : une alimentation plaisir, une alimentation responsable et une alimentation accessible.

La Métropole soutient ce réseau depuis 2017, notamment au titre de ses politiques publiques en matière de développement économique et d'innovation responsable (liens nutrition, alimentation, santé).

Forte de ce partenariat, la Foodtech Lyon AURA sollicite le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre son programme d'actions 2022.

### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0438 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué à la Foodtech Lyon AURA une subvention de 25 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Pour sa feuille de route 2021, avec les incertitudes liées à la Covid-19, la Foodtech Lyon AURA a privilégié les événements de petite ampleur pouvant être organisés en présentiel ou en distanciel :

- 1 *webinaire* sur les impacts de la crise Covid sur les dynamiques entrepreneuriales : plus de 100 visionnages,
- 2 journées de rendez-vous d'affaires : 151 participants, plus de 240 rendez-vous,

- 2 sessions d'innovation ouverte : soumission par une entreprise ou une structure partenaire d'une problématique d'innovation et proposition de solutions par des *start-up*, dont certaines sont sélectionnées pour aller plus loin,

- 60 *start-up* ont travaillé sur 2 problématiques d'entreprises, 16 projets de *start-up* ont été retenus. Un travail a été engagé sur l'axe restauration collective exemplaire et le schéma de promotion des achats responsables (SPAR) de la Métropole, dans le cadre d'une matinale inspirante. Un événement convivial en présentiel au H7 a été organisé rassemblant 160 participants et 28 pitches.

**b) - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions 2022 prévoit :

- d'intégrer le développement de la Foodtech Lyon AURA au réseau national de la Foodtech en collaboration avec les autres territoires : conférer plus de visibilité à ce réseau national, harmoniser la communication grâce à un nouveau site internet national pourvu de pages territoriales, dont une page spécifique pour la Foodtech Lyon AURA,

- de développer plus fortement les actions au niveau local avec pour objectif de générer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté des jeunes entreprises de la FoodTech Lyon AURA,

- le maintien des temps conviviaux, rendez-vous d'affaires et sessions d'innovation ouverte et développement d'événements thématiques ciblés pour mobiliser l'écosystème FoodTech Lyon AURA,

- la réflexion sur la création d'un label FoodTech Lyon AURA avec une remise des prix,

- l'étude de la facilitation de l'accès à des grands salons (SIAL, SIRHA) pour les jeunes entreprises régionales,

- la mise en œuvre d'un annuaire digital facilitant les mises en relation au sein de la FoodTech Lyon AURA et plus largement avec la filière agroalimentaire régionale,

- le relais par la Foodtech Lyon AURA auprès de ses membres et dans le cadre de ses événements et de ses outils de communication, de l'offre de service de la Métropole en matière de transition des filières économiques et de transformation durable des entreprises.

Le budget prévisionnel du consortium Foodtech Lyon AURA pour l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes - Subventions	Montant (en €)
charges de personnel	55 000	apport des partenaires (cotisations)	50 000
frais ISARA	9 700	subvention Métropole	25 000
déplacements	1 300	autofinancement	4 000
animation du réseau et communication	13 000		
<b>Total</b>	<b>79 000</b>	<b>Total</b>	<b>79 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'ISARA Lyon, dans le cadre de la Foodtech Lyon AURA pour la réalisation de son programme d'actions 2022, montant identique à 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 30 100 € au profit de l'association Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un montant de 10 200 € au profit de l'association ARDAB,
- d'un montant de 25 000 € au profit de l'ISARA Lyon.

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'association le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARDAB et l'ISARA Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 65 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2298 pour un montant de 25 000 €, opération n° 0P32O5673 pour un montant de 40 300 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-277565-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---